



Munich Personal RePEc Archive

## **Test of indices FGT of incidence, depth and severity of the informality in RDC**

Izu, Akhenaton

University of Kinshasa

20 March 2016

Online at <https://mpra.ub.uni-muenchen.de/74750/>

MPRA Paper No. 74750, posted 26 Oct 2016 04:21 UTC

# Essai des indices FGT d'incidence, de profondeur et de sévérité de l'informalité en RDC

**Akhenaton IZU-MAKONGO**

E-mail: [akhenatonizu@gmail.com](mailto:akhenatonizu@gmail.com)

Tél: (+243)824716521

Université de Kinshasa/R.D.C

Faculté des Sciences Économiques et de Gestion

## Résumé

Ayant pour objectif de saisir, en termes chiffrés, la profondeur et la perte de ressources fiscales qu'occasionne le secteur informel, ce papier part d'une définition empirique du secteur informel basée sur le critère d'enregistrement au registre de commerce. De là, nous avons développé l'approche de l'informalité par imposition à partir de laquelle les indices d'incidence, de profondeur et de sévérité de l'informalité ont été développés à l'instar des indices FGT de la pauvreté. Les résultats des indices ci-haut développés pourvoient que 68.31% des UPI urbaines ne paient pas d'impôt, soit 2.300.000 UPI urbaines, et le manque à gagner est énorme estimé à 12% de recettes fiscales perdues chaque année suite au poids du secteur informel urbain.

**Mots-clés :** Secteur informel, Pauvreté, Impôt

## Test of indices FGT of incidence, depth and severity of the informality in RDC

### Abstract

On the basis of the objective to seize, in quantified terms, the depth and the loss of tax resources that causes the informal sector, this paper starts from an empirical definition of the informal sector based on the criterion of recording to the register of trade. From there, we had developed the approach of informality per imposition from which the indices of incidence, depth and severity of the informality were developed starting from indices FGT of poverty. The results of indices here high developed provide that 68.31% of the urban informal enterprises do not pay a tax, that is to say 2300000 urban informal enterprises, and the loss of earnings enormous is estimated at 12% of lost revenues from taxes each year following the weight of the urban informal sector.

**Keywords:** Informal Sector, Poverty, Tax

**JEL code:** H20, I32, O17

*@akhenatonizu: I certify to have a right to publish this document.*

## INTRODUCTION

Le tissu économique d'un pays est composé de deux compartiments qui sont diamétralement opposés : il s'agit du secteur formel autrement dit moderne et le secteur informel autrement dit populaire. Ensemble, ces deux secteurs partagent quelques caractéristiques communes dont la recherche du profit, la création des richesses, l'utilisation d'une main-d'œuvre plus ou moins abondante, etc. Cependant, le secteur informel se distingue du secteur formel en ce qu'il se soustrait au contrôle de l'Etat ; la production et la génération des revenus qui en découlent échappent à la comptabilité nationale entraînant ainsi un manque à gagner pour l'économie dans son ensemble.

Bien qu'anormal, le secteur informel est omniprésent dans toutes les économies du monde qu'elle soit riche ou pauvre, qu'elle soit développée ou en développement. Selon Enste et Schneider, l'économie souterraine a représenté environ 14 à 16% du PIB dans 21 pays de l'OCDE entre 1999-2001. Par ailleurs, le sombre passé économique des pays africains caractérisé par les contreperformances macroéconomiques, le pillage des ressources naturelles, la crise de la dette et l'amenuisement du niveau de vie des ménages ont favorisé l'émergence du secteur informel jusqu'à l'emporter sur le secteur moderne.

En effet, l'émergence et le poids économique du secteur informel, dans les pays en développement, inquiètent tant les gouvernants que les chercheurs. Les études approfondies ont révélé que le secteur informel occupe 37,7% du PIB en Afrique du Nord, 23,9% en Asie, 30,6% en Amérique Latine (Charmes, 2006) et en 2012, Hobson a souligné que ce secteur avait atteint 55% du PIB en Afrique Subsaharienne si bien qu'il offrait 77% des emplois non agricoles et plus de 80% des emplois nouvellement créés. Les chiffres sus mentionnés indiquent bien l'intensité avec laquelle se pose le problème de l'émergence du secteur informel dans les pays en développement. C'est ce qui justifie une littérature de plus en plus abondante sur le secteur informel.

La République Démocratique du Congo, en tant que pays subsaharien, ne reste pas en marge de cette tendance en ce qui concerne la croissance des activités informelles. Néanmoins, en République Démocratique du Congo, la dynamique du secteur informel est une réalité de longue haleine parce que déjà en 1955, l'on estimait à 61%, le pourcentage de la population active œuvrant dans le secteur informel mais l'ampleur de ce secteur s'est accentuée avec la crise des années 1980 et plus précisément avec les pillages des années 1990. En effet, pendant cette période, beaucoup de congolais avaient perdu leur emploi suite à la destruction de l'outil de production et bon nombre d'entre eux devaient affronter une misère sans précédent. Ainsi, pour survivre malgré la détérioration du tissu économique formel, chaque congolais a développé **l'esprit de débrouillardise** qui a conduit à la création des micro-entreprises (Malewa, Quado, Boutique, Vente à la sauvette, Petit commerce, l'entrepreneuriat familial, photocopies, location des chaises en milieu urbain) qui œuvrent dans le secteur informel. Depuis lors, le secteur informel a érigé domicile dans le vécu du congolais qui le traduit par le fameux slogan : **"article 15: débrouillez-vous pour vivre"** et par des néologismes suivants « djenda, shida, coop, etc ».

Face à un Etat congolais impuissant et un secteur formel inefficace, le secteur informel se renforce et se justifie davantage. Lors des différentes analyses économiques, les chercheurs ont souvent du mal à cerner le hiatus qu'il y a entre le niveau du PIB qui est dérisoire et la

diversité et la quantité combien élevée des activités économiques dans les villes congolaises. Aussi est-il difficile à l'esprit des scientifiques d'imaginer la survie de la population congolaise avec un revenu moyen de 400000 CDF par an, soit moins de 30\$ le mois et avec un taux de chômage élevé.

Toutes ces considérations font état de l'existence, en République Démocratique du Congo, d'un secteur informel très développé qui fournit à la population congolaise de l'emploi et des revenus complémentaires en vue de suppléer l'insuffisance des revenus et le sous-emploi des jeunes. Vu sous cet angle, le secteur informel atténue tant soit peu la misère du peuple congolais condamné à un cycle vicieux de paupérisation. C'est pourquoi, Singh et al. (2012) qualifient le secteur informel d'amortisseur du sous-développement et Guy Sorman affirme que le secteur informel (dans le cas de l'Argentine) est un secteur permettant de survivre face à des excès des lois et des taxes mieux grâce à des excès gouvernementaux, cela se manifeste par la présence d'un marché noir.

Pourtant, il ne faut pas perdre à l'esprit que nonobstant les bienfaits exhibés ci-haut, la croissance vertigineuse du secteur informel est un facteur d'inefficacité des politiques économiques parce qu'elle amplifie ou atténue les effets de certaines politiques économiques. En effet, l'existence et la croissance de l'économie informelle faussent tous les indicateurs économiques : le PIB est sous-estimé, le chômage gonflé... (Archambault et Greffe, 1984). En plus, elle est à l'origine de la corruption et de la faiblesse des institutions, elle rend les statistiques officielles moins fiables et engendre les mauvaises décisions.

Elle est également à l'origine de la concurrence déloyale entre les entreprises du formel qui supportent plusieurs charges (impôts, taxes, cotisations sociales) et leurs concurrentes de l'informel qui n'en supportent aucunes. ***Tout doute déduit, les coûts et les distorsions causés par le secteur informel l'emportent sur les revenus qu'il génère parce qu'à long terme le secteur informel comprime la demande intérieure, les recettes fiscales bref le niveau de vie de la population. L'informel constitue une forme de trou noir pour la politique économique en RDC.***

L'objectif de ce papier est de contribuer à la mesure, à la description et à l'explication des caractéristiques du secteur informel congolais pour de solutions plus adéquates. Après cette brève introduction, ce papier s'organise autour de deux sections articulées comme suit : dans une première section, nous allons formuler un essai théorique sur le secteur informel. Enfin la deuxième section analysera empiriquement l'ampleur et la profondeur de l'économie informelle en République Démocratique du Congo.

## SECTION I : ESSAI THEORIQUE SUR LE SECTEUR INFORMEL

### I.1. Origine du secteur informel

Nonobstant l'antériorité des faits recouvrant le phénomène, le terme « **secteur informel** » a été utilisé pour la première fois par Keith Hart dans une étude sur l'emploi urbain au Ghana en 1971 et officialisé en 1972 lors de la publication d'un rapport du Bureau International du Travail sur l'emploi au Kenya dans le cadre du Programme mondial de l'emploi. Par cette appellation, le Bureau International du Travail cherchait à décrire l'ensemble des activités urbaines qui se tiennent en dehors du marché de l'emploi formel. Depuis lors, les débats houleux foisonnent sur la définition du secteur informel étant donné la complexité et l'hétérogénéité de ce phénomène.

Bien que le Bureau International du Travail ait proposé une définition du secteur informel basée sur 7 critères en 1972, la première définition assez convaincante est l'œuvre de la quinzième session de la Conférence Internationale des statisticiens du travail de janvier 1993. En effet, cette conférence a inclus le secteur informel dans le secteur institutionnel des Ménages en comptabilité nationale. Lors de cette conférence, les participants se sont accordés à définir le secteur informel comme étant un ensemble d'entreprises non enregistrées ou non constituées en société d'une taille inférieure à une taille donnée, comprenant les micro entreprises d'employeurs informels qui emploient un ou plusieurs salariés sur une base permanente et les entreprises de travailleurs à compte propre qui peuvent employer des travailleurs familiaux et des salariés occasionnels. Aussi kilométrique, compliquée et exhaustive que ce soit, cette définition n'a pas pour autant mis fin aux débats qui existaient auparavant, d'où l'intérêt de proposer une définition plus réaliste et plus commode.

### I.2. Définitions du secteur informel

La complexité du phénomène et les divers enjeux qui lui sont associés ont conduit à des interprétations diverses, d'où la multiplicité des approches, des définitions et des méthodes de mesure.

En effet, il existe plusieurs types de définitions du secteur informel:

- **Définitions multicritères:** elles recourent à plusieurs critères pour définir le secteur informel. Bellache (2010) regroupe ces critères en 5 catégories: **les critères se rapportant à l'entreprise** : petite taille, propriété familiale de l'entreprise, faible intensité capitalistique... ; **les critères relatifs au marché** : facilité d'accès, marché concurrentiel... ; **les critères se rapportant à la main d'œuvre** : emploi d'aides familiaux, faible niveau de formation, prédominance des indépendants... ; **les critères se rapportant à la relation avec l'Etat** : non-application des règles légales et administratives, non-recours aux crédits institutionnels... ; **les critères relatifs au lieu d'exercice de l'activité** : activités ambulantes, travail à domicile.

A partir de ces critères, nous avons retenu deux définitions :

- Celle contenue dans le rapport du Bureau International du Travail sur le Kenya en 1972 qui définit le secteur informel par rapport à sept critères que voici : **la facilité d'entrée** c'est-à-dire l'absence de barrières d'entrée, **un marché de concurrence pure et parfaite non réglementée**, **la propriété familiale des entreprises**, **la petite échelle des opérations**, **l'utilisation de ressources locales**, **les technologies adaptées** et **à forte intensité de travail**, **la formation acquise en dehors du système scolaire** ;

- Celle de Sethuraman qui dénombre 8 critères essentiels qui caractérisent les activités du secteur informel parmi lesquels l'on peut citer: **l'emploi de 10 personnes au plus, la non-application des règles légales et administratives, l'emploi d'aides familiales, l'absence des horaires fixés d'avance, l'absence de crédits institutionnels, une formation scolaire des travailleurs inférieurs à 6 ans, l'absence d'énergie mécanique et électrique** et enfin **le caractère ambulatoire ou semi-permanent de l'activité.**
- **Définitions empiriques :** Ces définitions sont basées sur un seul critère simple et opérationnel et qui est sensé refléter les autres caractéristiques du secteur informel (Charmes, 1990). Les critères les plus utilisés pour identifier le secteur informel **sont la taille de l'entreprise et l'absence d'enregistrement.** On peut également utiliser d'autres critères tels que le statut dans la profession, le niveau de revenu, le lieu d'exercice de l'activité ou encore l'absence de comptabilité. C'est le cas de De Soto(1989) pour qui le secteur informel désigne des entreprises qui fonctionnent à la limite de la légalité dans le but d'échapper aux impôts et à la réglementation. Lautier et al. (1991) proposent de séparer les critères de la taille et de la légalité des unités économiques, et de considérer l'informel comme une catégorie politique dans laquelle l'Etat réunit les activités qui échappent à son contrôle.

Ces critères résument les caractéristiques du secteur informel mais certains aspects y échappent et par rapport aux réalités congolaises, ils peuvent paraître insuffisants et inefficaces. Ainsi, à ces critères, ils nous paraissent évidents d'ajouter :

- **Le mode de financement :** le mode de financement principal des activités informelles reste l'autofinancement. Privé du crédit dans le circuit formel (banques, caisses d'épargne, etc.), les activités informelles recourent aux modes de financement informel tels que la tontine qualifiée de **likelemba** ou les « **banques Lambert** » qui prêtent des fonds à des taux d'intérêt prohibitifs.
- En République Démocratique du Congo, quelque fois le secteur informel et le secteur formel s'entremêlent parce que plusieurs secrétaires de direction, plusieurs agents publics et privés se livrent au commerce de la boisson, des vêtements, des bijoux sur le lieu de service et les revenus qui s'ensuivent ne sont point déclarés au fisc.
- La production des activités informelles alimente, pour une grande partie, les populations à bas revenus. Le secteur informel est donc initié par les pauvres pour résoudre les problèmes des pauvres, d'où la phrase : **par les pauvres et pour les pauvres.**

En dehors de ces deux types de définitions, il existe plusieurs autres définitions du secteur informel à telle enseigne que Barthélémy(1998) note à ce propos « qu'il y a autant de définitions du secteur informel que d'études qui lui sont dévolues ». Sous cette appellation de secteur informel, il se cache plusieurs composantes telles que :

- **L'économie informelle** qui échappe entièrement ou partiellement aux régulations publiques sans nécessairement une volonté délibérée de s'y soustraire ;
- **L'économie souterraine** qui y échappe volontairement à travers les sous-déclarations ;
- **L'économie illégale** qui porte sur les produits et biens et services illégaux comme la drogue, le chanvre, la marijuana, etc.

### 1.3. Approches d'analyse et de mesure du secteur informel

La complexité et l'hétérogénéité du secteur informel appellent plusieurs approches de mesure et plusieurs approches d'analyse qui seront l'objet de ce point.

#### a. Approches d'analyse

**Razafindraoko** énumère trois approches d'analyse du secteur informel quant à son importance par rapport au développement économique. Il s'agit de :

- **Approche dualiste** : cette approche perçoit le secteur informel comme une économie de subsistance résultant du fait que le secteur moderne n'arrive pas à absorber toute la main d'œuvre des pays africains. Perçu de cette manière, le secteur informel est appelé à disparaître avec la croissance économique. Le secteur informel est un régulateur, un palliatif par rapport à la déconfiture du secteur moderne.
- **Approche structuraliste** : s'intéressant aux relations existantes entre le secteur formel et le secteur informel, cette approche insiste sur le lien de subordination entre les deux secteurs dans le cadre d'un système capitaliste : le moderne tire profit de l'existence du secteur informel à cause des bas coûts de travail et pour être plus compétitif. Pour les tenants de cette approche, il faut replacer la problématique du secteur informel dans le cadre d'une coexistence interdépendante de processus technique et de relations sociales correspondant à différents stades de développement.
- **Approche légaliste ou libérale** : cette approche insiste sur l'importance des coûts de la formalisation. Elle considère que l'économie informelle est une économie des micro-entrepreneurs qui cherchent avant tout à échapper volontairement aux régulations de l'Etat. De Soto pense que le secteur informel urbain est le lieu de développement de la concurrence pure et parfaite, empêchée de se déployer dans le secteur formel en raison de multiples entraves légales.

#### b. Approches traditionnelles de mesure

S'agissant de la mesure du secteur informel, une distinction est faite entre les méthodes directes et les méthodes indirectes. Nous allons donc passer en revue les deux approches de mesure pour une compréhension parfaite du secteur informel :

- ❖ **Méthodes Indirectes** : Il en existe plusieurs mais dans le cadre de ce travail, nous en retiendrons 3 à l'instar de Bellache(2010), il s'agit de :
  - i. **Méthode monétaire** : cette méthode consiste à estimer la taille du secteur informel en utilisant les indicateurs monétaires. Elle est basée sur l'hypothèse selon laquelle toutes les transactions informelles sont effectuées en monnaie fiduciaire. Ainsi, l'on mesure toute variation du rapport monnaie fiduciaire/monnaie scripturale par rapport à une année de base.
  - ii. **Méthode des écarts** : l'on compare le PIB calculé selon l'Optique Dépenses et le PIB selon l'Optique Revenus : l'écart entre les deux agrégats constitue la taille de l'économie.
  - iii. **Méthode de l'offre de travail implicite** : cette méthode, fondée sur le marché de travail, consiste à comparer le taux d'activité officiel avec le taux d'activité réel (mesuré grâce aux enquêtes). L'écart entre les deux indicateurs représente l'emploi informel. En multipliant ce dernier par le revenu moyen dans le secteur formel, on obtient la production du secteur informel.
- ❖ **Méthodes directes** : ces méthodes consistent à faire des extrapolations à partir des résultats obtenus des différentes enquêtes diligentées soit auprès des ménages, soit

auprès des établissements de petite taille évoluant dans le secteur informel, soit auprès des ménages et des établissements concomitamment, c'est ce que nous qualifions « **enquêtes mixtes** »

## **SECTION II : ESSAI DE MESURE SUR LE SECTEUR INFORMEL**

### **II.1. INTRODUCTION**

Les rues pleines de micro entreprises à prédominance familiale, les avenues inondées des marchands à la sauvette, les marchés qui se développent à une vitesse de croisière, l'informel est en œuvre en RDC et voire dans les pays en développement. Face à la précarité qui a érigé domicile dans le quotidien du congolais, une réponse doit être apportée : telle est la raison de l'émergence du secteur informel. Quel est, alors, le taux de pénétration de l'économie informelle en RDC? La réponse à cette question est difficile à trouver vu l'absence des indicateurs standards sur l'économie informelle. Néanmoins, étant donné que le développement du secteur informel est une réponse immédiate à la pauvreté, le taux de pénétration du secteur informel devrait, normalement, avoisiner le taux de pauvreté.

Rappelons que le secteur informel a été longtemps exclu du champ d'analyse de l'économie du développement. Bien que l'existence des unités de production informelles date de longtemps, l'analyse rigoureuse du secteur informel est récente, le terme lui-même date des années 1970. Ainsi, des efforts de formalisation doivent être fournis afin d'obtenir les indicateurs qui saisissent le mieux le poids du secteur informel.

Retenir plusieurs critères quant à la définition du secteur informel a été d'un grand apport pour cerner avec précision les activités informelles. Cependant, cette approche de définition multicritères a réduit la capacité de formaliser le phénomène en vue d'obtenir une mesure pertinente. Le recours à une définition empirique, dans le cadre de ce travail, vise à lever cette équivoque.

La mesure du secteur informel est d'une importance capitale pour les pays en développement dans la mesure où celui-ci représente une part considérable et croissante dans l'activité économique de ces pays, tant du point de vue de l'emploi que des revenus. L'ampleur de ce phénomène justifie donc sa mesure et son intégration dans toute stratégie de développement. Cet effort de mesure du secteur informel permettrait de mieux comprendre le fonctionnement réel de l'économie dans son ensemble et d'élaborer, sur la base d'indicateurs plus ou moins précis, des politiques de développement pertinentes et efficaces.

Selon Thiaw Babacar (1993), quoique le secteur informel soit constructeur, il est également paradoxal, voire négatif. Ainsi, si l'économie informelle ne paie pas d'impôt, l'assiette fiscale diminue, et avec la puissance publique. Avec moins de ressources fiscales, l'offre de biens publics diminue et la croissance économique également.

### **II.2. PRINCIPES DE MESURE DU SECTEUR INFORMEL**

Pour Claude Albagli(1994), les activités du secteur informel échappent aux instruments de mesure conventionnels. Par exemple, l'outil « comptabilité » qui permet d'évaluer le niveau de production, d'apprécier l'évolution des activités et d'enregistrer les degrés de rentabilité, fait défaut dans les activités informelles. Il conclut en affirmant ceci : *la mesure des activités du*



*secteur informel par des outils destinés à des situations ne relevant pas prioritairement de ce secteur constitue une inadaptation technologique.*

Le point de départ de notre mesure sur le secteur informel consiste à partir d'une définition empirique c'est-à-dire à partir d'un seul critère clé. Dans notre essai de formalisation du secteur informel, nous retenons comme activités informelles, **l'ensemble des activités qui se réalisent en marge de la législation des affaires et qui par conséquent échappent à la comptabilité nationale** parce que c'est l'enregistrement au registre de commerce qui confère à l'activité l'existence et le statut juridiques. Ainsi, il devient facile de formaliser le phénomène de l'informalité dans un espace donné.

Bien avant, depuis déjà une décennie, la fiscalité de plusieurs pays africains prévoit un impôt minimum forfaitaire en vue de mobiliser les ressources auprès des entreprises informelles. Par exemple, l'Algérie utilise l'impôt forfaitaire de base pour les entrepreneurs informels. De même, en Zambie, un impôt forfaitaire de base pour les zones rurales a été mis en place avec l'imposition forfaitaire au taux de 3% sur les revenus du groupe dans les zones urbaines. Beaucoup d'autres pays africains ont instauré, depuis les années 2000, un impôt synthétique calculé à partir d'un barème tenant compte du chiffre d'affaires réalisé (tel est le cas du Burkina Faso, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, du Mali, de la Mauritanie, du Niger, du Sénégal, et du Togo). Dans les pays étudiés, les autres types de régime simplifié sont celui de la Taxe Professionnelle Unique basé sur la valeur locative commerciale (cas du Bénin depuis 1994). C'est dans cet ordre d'idées que la République Démocratique du Congo a également instauré la patente de 50000 CDF, ce montant représente le minimum annuel de ressources fiscales que l'Etat congolais attend d'une entreprise qui exerce son activité sur le sol congolais.

En effet, soit un agent économique  $G$  (Etat) qui souhaite maximiser les ressources fiscales ( $T_g$ ) auprès des entreprises informelles, qui œuvrent dans un milieu d'incertitude et de corruption. L'Etat cherche à maximiser la fonction d'imposition de chaque UPI noté  $I(g)$  dont les arguments sont de plusieurs ordres : socioéconomiques (chiffre d'affaires, taille, local), administratifs (tracasseries, capacité des administrations fiscales) et juridiques (contrainte). Toutes choses restant égales par ailleurs, nous postulons que les UPI paient plus d'impôt à mesure que les chiffres d'affaires et la taille augmentent.

Or, Les agents de fisc que l'Etat charge pour recouvrer lesdites ressources poursuivent souvent des objectifs différents de leur principal, d'où un problème d'asymétrie de l'information et de principal-agent. Dans un tel milieu, l'informalité est accentuée non pas parce que les UPI sont difficiles à repérer ni à imposer mais parce que la flexibilité des entreprises informelles leur permette de marchander les taxes et impôts auprès des agents du fisc (Rubbers, 2007). Cette distorsion génère une perte de ressources fiscales pour l'Etat. C'est pourquoi l'Etat, soucieux de minimiser les pertes fiscales, fixe un minimum annuel d'impôt que les UPI doivent payer au travers de la patente. Ce minimum représente le seuil de l'informalité  $W$  et la distribution  $Q(g, w) = W - I(g, w)$  des écarts d'imposition devient la fonction-objectif que l'Etat doit minimiser.

Avec cette information, il y a lieu de revoir dans le cadre de notre formalisation la définition du secteur informel : est informelle en République Démocratique du Congo toute activité qui paie annuellement, au fisc, moins de 50000 CDF. Le montant de la patente ou de l'impôt synthétique représente donc le seuil de l'informalité. Une entreprise, quand bien même elle

n'est pas enregistrée au registre de commerce, ne peut pas être considérée comme informelle si elle paie autant ou plus que le minimum annuel d'impôt attendu ; elle apporte au fisc autant que n'importe quelle petite entreprise enregistrée. L'informalité constitue un manque à gagner pour l'Etat qu'il convient de mesurer en vue de le minimiser.

Dans la mesure où la fiscalité et les caractéristiques des unités de production informelles varient d'un pays à l'autre, le choix du seuil plancher de l'informalité peut se faire au niveau de chaque pays (seuil relatif) ou à l'échelle globale (seuil absolu). Il est alors possible de développer les indicateurs de l'informalité à l'image des indicateurs de la pauvreté monétaire (FGT). Pour cette approche, une personne est pauvre lorsque son niveau de revenu ou de consommation est inférieur à un seuil, défini comme étant le minimum requis au regard des standards de la société considérée. L'approche de la pauvreté monétaire tire ses origines de l'utilitarisme qui affirme que la recherche du bonheur passe par l'accumulation de richesses et par la consommation. Cette approche fait donc de la pauvreté un état des bas revenus insuffisants pour satisfaire les besoins essentiels en matière de nutrition, logement, formation, santé, emploi, loisirs, etc.

Cependant, une formalisation rigoureuse ne peut pas reposer sur les ressemblances décelées entre l'approche de l'informalité par l'imposition et l'approche de la pauvreté monétaire, il faudra vérifier si les indicateurs de l'informalité retenue rencontre les axiomes qui président le calcul des indicateurs de la pauvreté monétaire.

### II.2.1. Axiomes de mesure de l'informalité

Dans le développement des mesures de l'informalité, nous avons remarqué que la majorité des axiomes nécessaires pour élaborer les indices FGT de l'informalité ont été vérifiés à l'exception de l'axiome de transfert pour la simple raison que l'impôt ne se transfère pas d'une entreprise à une autre mais de l'entreprise au fisc. Néanmoins, l'implication de cet axiome a été prise en compte parce que nous avons accordé une grande importance aux UPI qui paient le moins d'impôt possible.

#### Axiomes des mesures de l'informalité

**Axiome des seuils :** Toutes choses restant égales par ailleurs, le seuil de l'informalité correspond au niveau plancher d'impôt que l'Etat (ou un groupe d'Etat) attend d'une entreprise qui exerce dans son territoire. Il peut s'agir d'un montant synthétique ou d'un taux forfaitaire. Le seuil d'extrême informalité correspond, quant à lui, à un non-paiement d'impôt de la part de l'UPI (seuil nul).

**Axiome de taille :** Toutes choses restant égales par ailleurs, toute unité de production informelle est soumise, quelle que soit sa taille, au paiement du niveau plancher d'impôt déterminé par la législation en vigueur.

**Axiome de monotonie :** Toutes choses restant égales par ailleurs, un paiement d'un montant de plus en plus faible d'impôt des UPI qui se trouvent en dessous du seuil de l'informalité doit augmenter l'indice de l'informalité. A l'instar de mesures de la pauvreté, l'incidence de l'informalité ne répond pas à cet axiome.

**Axiome de focalisation :** Toutes choses restant égales par ailleurs, un paiement d'un montant de plus en plus élevé d'impôt des UPI qui se trouvent au-dessus du seuil de l'informalité laisse inchangé l'indice de l'informalité.

**Axiome de symétrie :** Toutes choses restant égales par ailleurs, la permutation des montants d'impôt payés initialement par deux UPI laisse inchangée la mesure de l'informalité.

**Axiome d'invariance par répllication :** La mesure de l'informalité obtenue à partir de la réunion de deux populations identiques est égale à la mesure de l'informalité obtenue dans chacune de ces populations considérée séparément.

**Axiome de décomposabilité :** Soit une population formée de  $k$  groupes d'UPI, chaque groupe contenant en son sein  $n_p$  UPI ( $p=1,2,\dots,n$  et  $n=\sum n_p$ ). Si on note  $I$ , la mesure de l'informalité agrégée calculée sur l'ensemble de la population et  $I_p$ , celle calculée sur le  $p^{\text{ème}}$  groupe d'UPI, alors on a :

$$I = \sum \left(\frac{n_p}{n}\right) * I_p$$

Notons par ailleurs qu'en vue de l'élaboration, à l'échelle mondiale, des indicateurs de l'informalité, un consensus doit être trouvé sur le minimum d'impôt qu'un Etat moderne attend des entreprises qui exercent sur son territoire.

## II.2.2. Proposition des mesures de l'informalité

Etant donné les axiomes ci-haut développés, les mesures de l'informalité découlent de l'agrégation de la distribution d'écart d'imposition qui s'écrit comme suit : soit  $Q(g, w) = W - I(g, w)$ . Une fois cette distribution d'imposition connue, l'agrégation devient possible et les indices de l'informalité (FGT) prennent cette forme :

$$I(\alpha, W) = \int_0^1 I(g, w)^\alpha di$$

### Indicateurs de l'informalité

$$I(\alpha, W) = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^q \left(\frac{W - Y_i}{w}\right)^\alpha$$

Où  $\alpha$  qui mesure le degré de ciblage des UPI. Plus il est élevé, plus la pondération des UPI est importante.

#### 1. Incidence de l'informalité

L'incidence de l'informalité, qui représente la proportion des UPI en dessous du seuil de l'informalité dans la population totale des UPI, est dans ce cas définie par :

$$I_0 = \frac{q}{n}$$

Où  $q$  est le nombre d'UPI en dessous du seuil de l'informalité et  $n$  est le total des UPI.

Contrairement à l'analyse de la pauvreté, cet indicateur n'a que peu d'importance parce qu'elle exprime le poids de l'informel parmi les UPI et non dans toute l'économie. Dans la

suite de nos analyses, cet indicateur sera remplacé par l'indicateur d'extrême informalité qui mesure le nombre des UPI qui ne paient aucun impôt au fisc congolais :

$$I_e = \frac{q_0}{n}$$

Où  $q_0$  est le nombre d'UPI qui ne paient aucun impôt au fisc et  $n$  est le total des UPI.

## 2. Profondeur de l'informalité

La profondeur de l'informalité mesure l'écart moyen entre la valeur de l'indicateur pour les UPI et le seuil de l'informalité, en attribuant par défaut la valeur du seuil (soit  $w$ ) à tous les UPI qui se situent au-dessus du seuil (qui ont donc un écart d'imposition nul). La profondeur de l'informalité se mesure comme suit :

$$I_1 = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^q \left( \frac{W - Y_i}{W} \right)$$

Où  $W$  est le seuil de l'informalité et  $Y_i$  le montant annuel d'impôt payé par l'UPI concernée. Elle varie entre 0 et 1. Cet indicateur est très important parce qu'il nous indique, en termes d'impôt, le manque à gagner occasionné par le secteur informel c'est-à-dire le déficit moyen de ressources fiscales que l'Etat perd chaque année.

## 3. Sévérité de l'informalité

La sévérité de l'informel mesure l'inégalité de paiement d'impôts entre les UPI qui se trouvent en dessous du seuil. La mesure de la sévérité de l'informalité comme celle de la pauvreté s'exprime habituellement sous la forme quadratique. Cette formulation permet d'attribuer implicitement une pondération aux plus informalisés.

$$I_2 = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^q \left( \frac{W - Y_i}{W} \right)^2$$

## 4. Manque à gagner

$$I_r = I_1 * w * n \quad \text{Où } n = \text{nombre des UPI}$$

## II.3. APPLICATION DES MESURES DE L'INFORMALITE EN RDC

Les mesures de l'informalité se basent sur les données de la deuxième phase de l'enquête 1-2-3 de 2011-2012. Cette phase considère le problème de l'informalité comme un problème essentiellement urbain. Elle a permis de dénombrer environ 3,4 millions d'Unités de Production Informelles (UPI) dans l'ensemble des centres urbains de la RDC. 26,1% d'entre elles se trouvent à Kinshasa et un peu plus de 70% dans les autres centres urbains. Par ailleurs les UPI sont dirigées en grande majorité par les femmes 62,9% des UPI contre 37,1% par les hommes. C'est dans les activités extractives que les femmes sont très peu représentées parmi les chefs d'UPI.

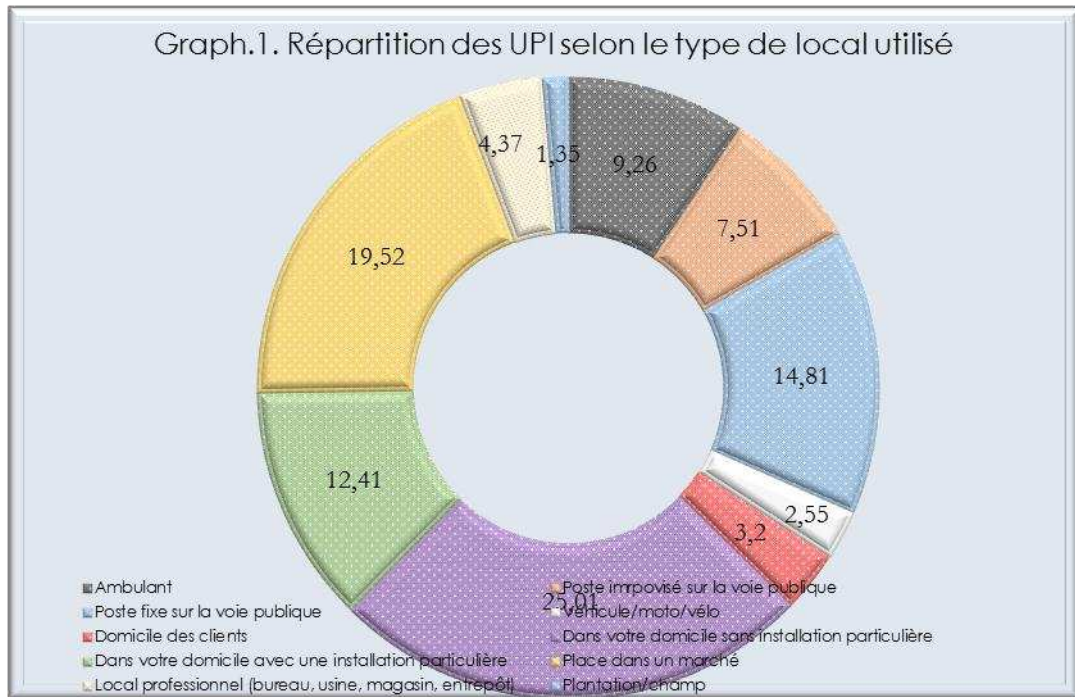
### II.3.1. Caractéristiques du secteur informel en RDC

Les analyses sur les caractéristiques du secteur informel urbain en RDC révèlent ce qui suit :

- L'informel a un visage jeune avec l'âge moyen de 37 ans, il a également un visage féminin avec 62,9% des UPI dirigées par des femmes. Le secteur informel occupe 88,6% des actifs dans l'ensemble du pays : si les UPI se retrouvent dans pratiquement

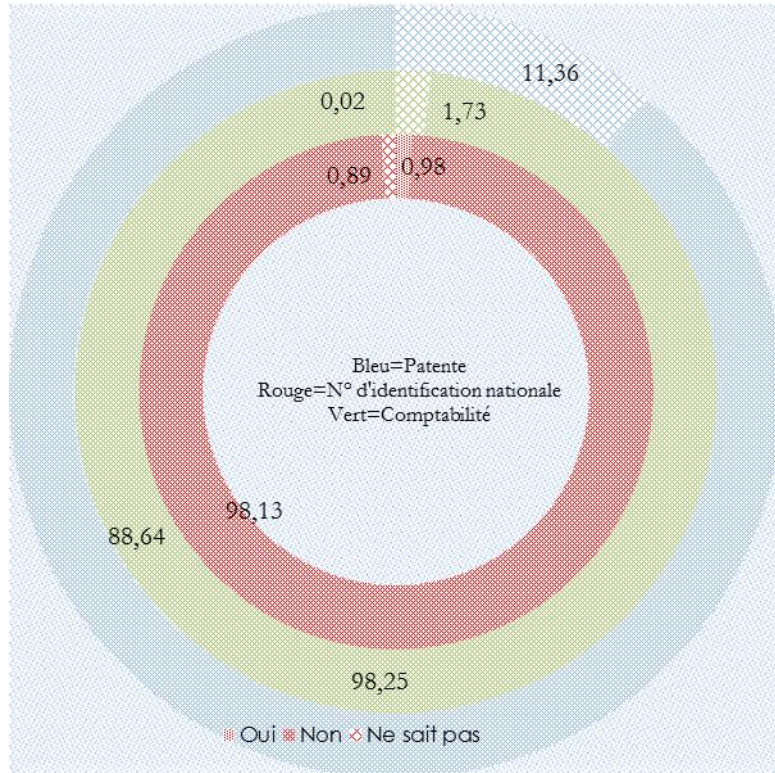
tous les secteurs, près de deux UPI sur trois sont dans le secteur du commerce. L'âge moyen des UPI est de 7,7 ans.

- Des conditions d'exercice précaires : le secteur informel se caractérise par une grande précarité des conditions d'activité. Plus de la moitié (56,4%) des unités de production informelles des agglomérations congolaises fonctionnent sans local professionnel spécifique et 37,4% (31,2 % en 2005) exercent leur activité à domicile. Le graphique ci-dessous étaye mieux nos propos :



Source : Auteur sur base des données de l'enquête 1-2-3

- Constatons par le graphique ci-dessous illustre l'inexistence des relations entre la majorité des UPI et l'Etat congolais : la majorité des UPI (98%) ne possèdent pas de numéro d'identification national, ne possèdent pas la patente (87%) et ne tiennent pas une comptabilité formelle (98%).



Source : Auteur sur base des données de l'enquête 1-2-3

- En termes de taille des UPI, nous avons constaté que 83% des UPI sont des auto-emplois et que 10% des UPI engagent à partir de 2 personnes. Les activités informelles constituent pour 91% de chefs d'entreprises l'emploi principal, et pour 9% l'emploi secondaire. C'est dans le Commerce de gros (19,7%), dans l'industrie agroalimentaire (17,7%) et la distribution (17,9%) que la part de ceux qui dirigent les UPI dans leur emploi secondaire est relativement plus important.
- En matière d'imposition, les UPI ont déversé, en moyenne annualisée, à l'Etat congolais 42500 CDF alors que la valeur ajoutée en moyenne annualisée est de 12 millions de CDF, soit un taux d'imposition de 0.35% de la valeur ajoutée des UPI.

### II.3.2. MESURES FGT DE L'INFORMALITE EN RDC

#### a. Selon le Milieu de résidence

Le tableau ci-dessous décrit le tableau des indicateurs FGT de l'informalité selon le milieu de résidence des UPI :

Tableau 1: Indicateurs FGT de l'informalité en RDC entre 2011 et 2012

Milieu	$I_e$	$I_1$	$I_2$
National	66,72%	90,40%	86,73%
Ville	68,31%	91,70%	88,79%
Cité	64,74%	88,90%	84,37%

Source : Calculs de l'auteur

L'analyse spatiale de la répartition de l'informalité montre que toutes les régions sont affectées par ce phénomène. Si 68.31% des UPI urbaines ne paient rien comme impôt à l'Etat, au

niveau des cités, ce chiffre s'élève à 64.74%, soit au total 66.72% des UPI qui échappent totalement au fisc congolais.

En ce qui concerne la profondeur de l'informalité, l'on note un taux de 90.40%, 91.70% et 88.90% respectivement au niveau national, au niveau de la ville et de la cité. Une profondeur de l'informalité de 90.40% au niveau national signifie que pour 1000 CDF d'impôt que l'Etat congolais attend du secteur informel, 904 CDF ont été détournés et l'Etat n'a mobilisé que 96CDF. Lorsqu'on ramène ce chiffre au montant de la patente, on se rend compte que les UPI paient, en moyenne, par an 4800 CDF sur les 50000 CDF attendus.

Dans un pays où il y a plus de 3,4 millions d'UPI urbains, le manque à gagner est énorme estimé à **153.680.000.000CDF, soit 6% de recettes fiscales perdues chaque année.** Comme le secteur informel déverse également plus de 29.5 milliards de CDF de salaire le mois, le manque à gagner augmente jusqu'à 12% des recettes fiscales.

### b. Selon les caractéristiques générales des UPI

Voici présenté dans un tableau les indicateurs de l'informalité selon les caractéristiques générales des UPI :

**Tableau 2 : Indicateurs FGT de l'informalité selon le Sexe et les Branches**

Sexe	$I_e$	$I_1$	$I_2$
<b>Masculin</b>	0,6524	0,9084	0,8746
<b>Féminin</b>	0,6766	0,9013	0,863
Branche			
<b>Primaire</b>	0,5385	0,7455	0,6845
<b>Activité Extractive</b>	0,7778	0,9848	0,9697
<b>Industrie</b>	0,773	0,9402	0,9151
<b>Commerce</b>	0,6069	0,8804	0,8354
<b>Services</b>	0,7233	0,9269	0,9031

Source : Calcul de l'auteur

L'analyse de l'informalité en termes de sexe et de branche dégage les résultats suivants :

- Le taux d'extrême informalité des UPI dirigées par les hommes (65,24%) est très proche de celles dirigées par des femmes (67.66%), ce qui montre que le facteur genre n'a pas un effet important sur ce phénomène. Cependant, l'extrême informalité touche de manière inégale les branches économiques. Le secteur primaire (53.85%) et le commerce (60.69%) sont les secteurs les moins touchés par ce phénomène alors les activités extractives (77.78%) et industrielles (77.3%) en sont les plus touchés.
- Par contre la sévérité et surtout la profondeur de l'informalité est plus homogène parmi les UPI dirigées par les hommes (90.84%) que ceux dirigés par les femmes (90.13%). La tendance reste toujours inégale entre les branches économiques en ce qui concerne la profondeur de l'informalité : le secteur extractif (98.48%) et le secteur industriel (94.02%) sont les deux qui paient le moins de ressources au fisc congolais.

### c. Caractéristiques socio-économiques des UPI

Les chiffres d'affaires annuels, l'âge et la taille des UPI traduisent-ils leur capacité à payer l'impôt ? Le tableau ci-dessous nous éclaire par rapport à cela :

**Tableau 3 : Indicateurs FGT de l'informalité les caractéristiques socio-économiques des UPI**

Age des UPI	$I_e$	$I_1$	$I_2$
<b>0-4 ans</b>	0,679	0,9108	0,8742
<b>5-9 ans</b>	0,6199	0,883	0,8398
<b>10-14 ans</b>	0,6742	0,9086	0,8794
<b>15 ans et plus</b>	0,6819	0,9032	0,8661
Taille			
<b>1</b>	0,6831	0,9073	0,8716
<b>2</b>	0,5698	0,8655	0,8123
<b>3</b>	0,6259	0,9143	0,8857
<b>4 et plus</b>	0,5833	0,9375	0,9219
Chiffre d'affaires			
<b>Moins de 500000</b>	0,8451	0,9593	0,9383
<b>500000-1000000</b>	0,7432	0,921	0,8844
<b>1000000-2000000</b>	0,6855	0,9055	0,8677
<b>2000000-4000000</b>	0,6492	0,8989	0,859
<b>Plus de 4000000</b>	0,5502	0,8617	0,8162

Source : Calculs de l'auteur

- Le taux d'extrême informalité est indépendante de l'ancienneté des UPI si bien que celles dont l'ancienneté varie entre 5 et 9 ans présente le taux le plus faible avec 61.99%. Par contre, la taille des UPI en termes de nombre de travailleurs influencent considérablement le paiement de l'impôt : plus on a de travailleurs, plus on paie l'impôt. Le même constat demeure par rapport au chiffre d'affaires où le taux d'extrême informalité est inversement lié au chiffre d'affaires.
- Par contre, la profondeur de l'informalité est aussi élevée et presque de même ampleur selon l'ancienneté des UPI, l'Etat perd en moyenne 90% de ressources fiscales pour chaque UPI. Le même constat demeure par rapport à la taille des UPI et par rapport au chiffre d'affaires.

### II.3.3. Portée des mesures FGT de l'informalité

Sur base des axiomes retenus ci-haut, nous avons développé les mesures d'incidence, de profondeur et de la sévérité de l'informalité à l'image des indices FGT de la pauvreté. Le seuil de l'informalité correspond au niveau plancher d'impôt que l'Etat (ou un groupe d'Etat) attend d'une entreprise qui exerce dans son territoire, il correspond le plus souvent au montant de la patente ou à l'impôt synthétique exigé au petit commerce.

Néanmoins, les indicateurs présentés dans ce travail ne sont qu'un essai, une tentative de mesures du poids et du manque à gagner occasionnés par le secteur informel. Nous comptons sur les études postérieures pour donner des réponses aux questions ci-après : Peut-on retenir un seuil international pour mesurer le poids de l'informel ? A combien doit être fixé ce seuil international ? Comment faire pour résoudre l'axiome de transfert qui est violé ? Comment faire pour intégrer l'aspect multidimensionnel de l'informalité ? Comment intégrer les coûts de la concurrence déloyale du secteur informel ?



Par ailleurs, la comparaison du phénomène d’informalité et du phénomène de pauvreté révèle certaines divergences qu’il convient d’analyser. La pauvreté est une situation de manque de ressources, manque de biens vitaux et manque des capacités vitales alors le phénomène d’informalité est une situation de pertes de ressources fiscales, une sorte de fuite dans l’économie. La dynamique de la pauvreté est fortement influencée par les inégalités dans la répartition des revenus et les indicateurs de la pauvreté reflètent cette réalité. L’informalité ne tient pas en compte de cet aspect des choses puisqu’il n’y a pas des transferts d’impôt entre les entreprises. La pauvreté est, au fond, subjective parce que découlant de l’appréciation de l’individu sur son bien-être alors que l’informalité est objective, elle dépend d’un criterium défini par l’Etat régulateur. Tous ces éléments portent à croire que des approfondissements sont nécessaires pour bien mesurer le poids de l’informel à partir des indices FGT de l’informalité et ce que cet article ne propose qu’un essai.

## CONCLUSION

Le secteur informel, en dépit de quelques aspects productifs qui lui sont reconnus : refuge de main d’œuvre, régulateur en temps de crise, demeure un des principaux obstacles du développement de pays en développement en général et de la RDC en particulier. Ainsi, le développement économique de la RDC ne peut voir le jour que si ce dilemme est résolu avec efficacité.

Cependant, l’analyse du secteur informel est récente pour autant que le concept lui-même date des années 1970 raison pour laquelle les indicateurs de mesure du poids de l’informel sont encore au stade embryonnaire suite, le plus souvent, au recours à des définitions multicritères pour saisir le phénomène. C’est pourquoi, dans ce travail, nous avons opté pour une définition empirique basée sur le critère d’enregistrement au registre de commerce, à partir de laquelle nous avons développé l’approche de l’informalité par l’imposition.

Cette approche nous a permis de développer les indices de l’informalité à partir des indices FGT de la pauvreté après vérification préalable des axiomes de calcul des indicateurs de la pauvreté. Nous avons donc proposé les mesures d’incidence, de profondeur et de sévérité de l’informalité à partir de laquelle nous avons obtenu les résultats ci-après :

- L’analyse spatiale de la répartition de l’informalité montre que toutes les régions sont affectées par ce phénomène. Si 68.31% des UPI urbaines ne paient rien comme impôt à l’Etat, au niveau des cités, ce chiffre s’élève à 64.74%, soit au total 66.72% des UPI qui échappent totalement au fisc congolais. Sur les 3400000 UPI qui existent en RDC, près de 2300000 UPI ne paient absolument rien au fisc congolais.
- En ce qui concerne la profondeur de l’informalité, l’on note un taux de 90.40%, 91.70% et 88.90% respectivement au niveau national, au niveau de la ville et de la cité. Dans un pays où il y a plus de 3,4 millions d’UPI urbains, le manque à gagner est énorme estimé à **153.680.000.000CDF**, soit **6% de recettes fiscales perdues chaque année**. Comme le secteur informel déverse également plus de 29.5 milliards de CDF de salaire le mois, le manque à gagner augmente jusqu’à 12% des recettes fiscales.

## BIBLIOGRAPHIE

- Albagli C. (1994)**, « L'absence de règles et d'instruments de mesure. » dans Arellano Rolando, *Les entreprises informelles dans le monde*, Ste-foy, Les presses de l'Université Laval.
- Archambault E. et Greffe X. (1984)**, *Les économies non officielles*, La Découverte, Paris.
- Barthélémy P. (1998)**, Le secteur informel urbain dans les pays en développement : une revue de littérature, *Région et Développement*, n°7, Edition l'Harmattan, 1998, pp 193-234.
- Bellache Y. (2010)**, L'économie informelle en Algérie, une approche par enquête auprès des ménages-le cas de Bejaia ; Thèse de Doctorat, Université de Bejaia.
- Bua M. et Fossat P. (2011)**, Réforme des administrations fiscales dans les pays francophones d'Afrique Subsaharienne (1995-2010), IMF Working Paper.
- Charmes J. (1990)**, Une revue critique des concepts, définitions et recherches sur le secteur informel, in Turnham D., Salomé B. et Schwarz A., *Nouvelles approches du secteur informel*, OCDE, 1990.
- Charmes J. (2000)**, "The Contribution of In-formal Sector to GDP in Developing Countries: Assessment, Estimates, Methods, Orientations for the Future". 4th Meeting of the Delhi Group on In-formal sector Statistics. Geneva 28-30 August 2000.
- Charmes J. (2002)**, L'emploi informel : méthodes et mesures, *Cahiers du GRATICE*, n°22, Université Paris XII, 2002, pp. 9-35.
- Charmes J. (2006)**, "Measurement of the contribution of informal sector/Informal employment to GDP in developing countries: some conceptual and methodological issues", Expert Group on Informal Sector Statistics (Delhi Group). 11th & 12th May 2006 New Delhi.
- De Soto H (1989)**, *The Other Path: The invisible Revolution in the Third world*, New York, Harper and Row.
- Enste D.H. et Schneider F. (2000)**, Shadow economies: size, causes, and consequences, *Journal of Economic Literature*, Vol. 38, No.1, (Mar), pp. 77-114.
- Foster J. Greer J. et Thorbecke E. (1984)**, "A class of Decomposable Poverty Measures", *Econometrica*, Vol. 52 N°-3 , pp.761-776 Etats-Unis.
- Hart K. (1973)**, Informal Income Opportunities and Urban Employment in Ghana, *Journal of Modern African Studies*, vol. II, n°1, 61-89.
- Institut National de la Statistique (2012)**, *Enquêtes sur l'emploi et sur la consommation des Ménages*.
- Izu A. (2015)**, Analyse de la qualité de la croissance économique face à la pauvreté : *approches de croissance pro-pauvres et à la croissance inclusive*, Mémoire de licence, FASEG, UNIKIN.
- Hobson W. (2012)**, L'importance du secteur informel pour le développement économique local en Afrique, LEDNA, Edition N°1.
- Lautier B. De Miras C. et Morice, A. (1991)**, *L'Etat et l'informel*, L'Harmattan, Paris.
- Mohammad A. et Singh A. et Sonal J-C (2012)**, Sortir de l'ombre, *Finances et Développement*, Juin 2012 ; pp. 42-45.
- Rubbers B. (2007)**, Retour sur le « secteur informel » : L'économie du Katanga (Congo-Zaïre) face à la falsification de la loi, *Sociologie de travail*, vol 49, n°3, pp 316-329, Elsevier.
- Sen A. (1979)**, « Personal Utilities and Public Judgements: or What's Wrong with Welfare Economics? », *The Economic Journal*, Etats-Unis, 89: 537-558.

**Sethuraman S V. (1976)**, Le secteur urbain non structuré: concept, mesure et action, Revue Internationale du travail, BIT, Genève, vol 114, n°1.

**Thiaw B. (1993)**, *Le rôle de la femme dans le secteur non structure du Sénégal: Problèmes et perspectives*, Paris, Réseau thématique « entreprenariat » Université des réseaux d'expression française, Bureau Europe UREF / AUPELF.

**Thon D. (1983)**, « *A Note on a Troublesome Axiom for Poverty Indices* », The Economic Journal, Vol. 93, No. 369, (March. 1983), pp. 199-200.

**Walther R (2006)**, La formation en secteur informel : Note de problématique, Document de travail mars 2006/15, AFD.